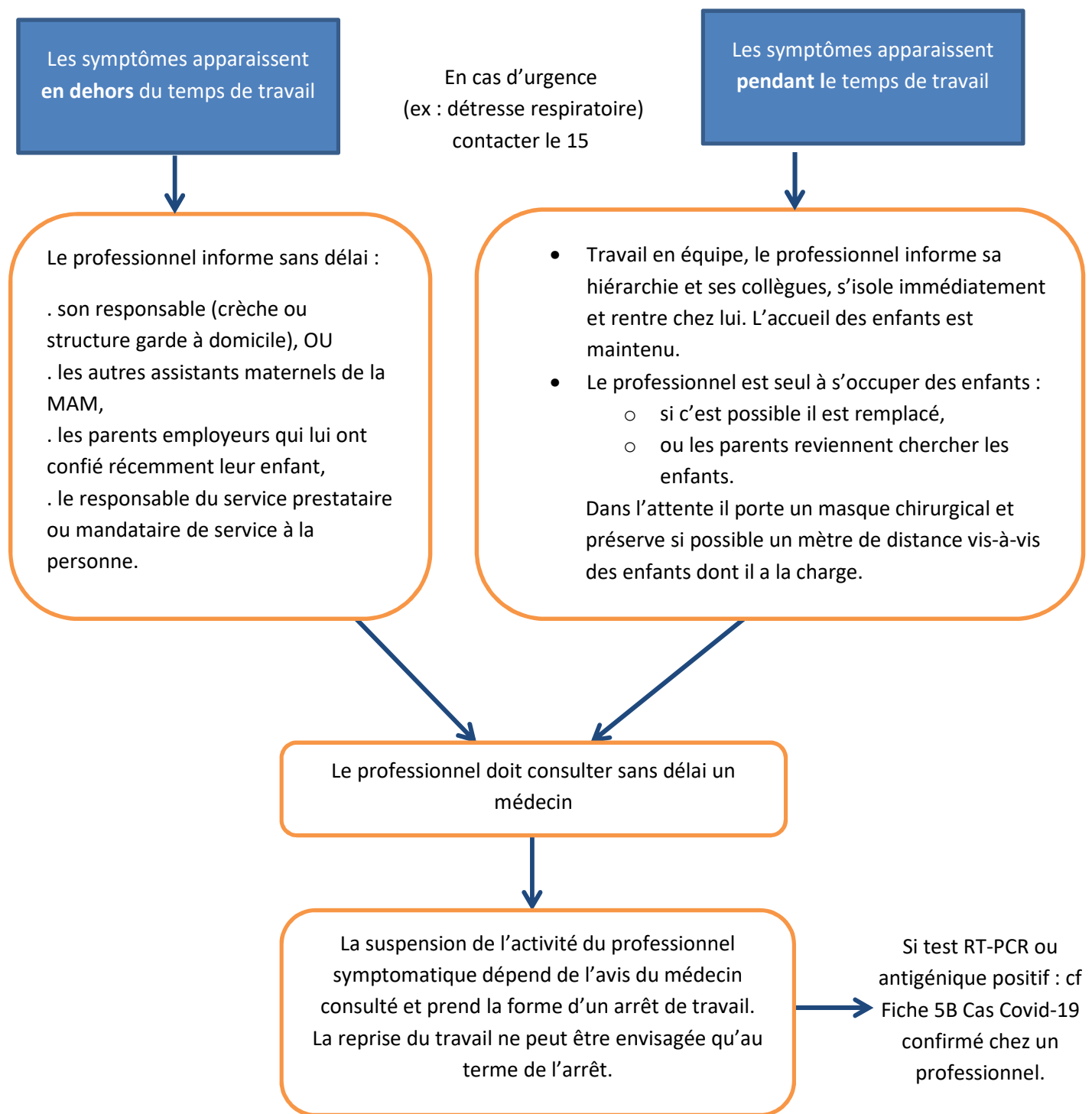


## Apparition de symptômes covid-19 chez UN PROFESSIONNEL

(quel que soit le mode d'accueil)



La plateforme de l'Assurance Maladie ou l'ARS, appelle systématiquement les cas positifs et les cas contacts.

Sans attendre le résultat du test, il convient de dresser la liste des personnes « contact à risque » potentielles au sein du mode d'accueil avec leurs coordonnées de la période des 48 h précédant l'apparition des symptômes. Solliciter si besoin le référent Covid structure ou la PMI pour les assistants maternels.